


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 USSON-EN-FOREZ	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20221121-17 Du 21 novembre 2022 BÂTIMENT D'ACCUEIL SPORTS PLEINE NATURE APPROBATION APS
---	---	---

Nombre de membres				Date de la convocation	16.11.2022
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	16.11.2022
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	4		

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BÉAL, Maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N – DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T – JOUMARD-DESSALCES S – SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MOUTON J (9)

Absents : MAILLET-BERT P – BONNVAUX V – PITAVY A – JOUMARD-DESSALCES S – PAULET N – MOUTON J (6)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

BÂTIMENT D'ACCUEIL SPORTS PLEINE NATURE APPROBATION APS

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'avant projet sommaire – APS – établi par le cabinet d'architecture TASSIN.

Coût estimatif des travaux : 330 000 € HT

Ce qui porte le **coût global de l'opération à 397 000 € HT**, honoraires de maîtrise d'œuvre et frais divers inclus.


Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **approuve** l'Avant-Projet Sommaire – APS dans les termes présentés ;
- **s'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 22 novembre 2022.



Le Maire Hervé BÉAL 	La secrétaire de séance, Josette FOLLÉAT
--	--